Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 59 (1986)

Heft: 7-8

Artikel: Les loisirs de plein air : un premier bilan

Autor: Baud-Bovy, Manuel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128708

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les loisirs de plein air: un premier bilan

Des loisirs de plein air: depuis quand?
Il s'agit d'une notion relativement nouvelle. Les loisirs de plein air, on les pratiquait pourtant il y a trente ans, mais sans le savoir. Il ne manquait pas, alors, d'espaces libres, à la porte des plus grandes villes, où se promener sans être gêné par les voitures, où pique-niquer, où jouer au ballon. Aujourd'hui encore, les loisirs de plein air ne font problème, dans notre pays, que dans les régions où la population est la plus dense, et en particulier autour des grandes villes. Mais l'accroissement du nombre des voitures, les remaniements parcellaires, une agriculture toujours plus mécanisée, les cultures industrielles, l'exode vers les villes, l'accroissement du temps libre d'une part, et de l'autre la pression des milieux écologiques qui cherchent à limiter l'accès du public aux sites pittoresques, aux bois, aux zones humides, aux rives des lacs et des cours d'eau: tous ces facteurs font que le problème des loisirs de plein air se posera dans l'avenir toujours plus souvent et de manière toujours plus aiguë. Il y aura toujours moins de sites naturels à la disposition d'une population urbaine toujours plus nombreuse, et de plus en plus logée en appartements.*
Ce besoin des citadins d'échapper à leur bureau et à leur appartement se traduit aujourd'hui par une forte propension à acheter une villa, lorsque l'on peut se la payer, et par la recherche, pour les autres, de jardins familiaux (rares sont les villes capables de répondre à toutes les demandes), de terrains de caravaning loués à l'année (les bons sites s'arrachent) ou de cabanons de week-end (si désastreux pour le paysage).

Et le sport là-dedans?
Les sports ont connu, depuis la guerre, un développement étonnant. Le pays, et jusque dans les plus petites communes, s'est couvert de salles de gymnastique, halles omnisports, piscines, terrains de football et courts de tennis. Les milieux sportifs, d'un poids électoral non négligeable, ont reçu des équipements toujours plus sophistiqués dans tout le pays et jusque dans les plus petites communes. Mais d'autres besoins se manifestent encore car, en s'étendant, le sport s'est modifié. Beaucoup rechignent aujourd'hui devant les contraintes et les servitudes du sport structuré. On observe un clivage entre, d'une part, les associations (pour lesquelles la compétition, à tout niveau, reste essentielle), et d'autre part la foule toujours plus nombreuse de ceux qui désirent se livrer librement à l'activité de leur choix. Ce sport «non structuré» est le parent pauvre de tous les mouvements de sport. Il se rapproche des loisirs de plein air.
Les CENTRES SPORTIFS se modifient donc. On cherche de plus en plus à éviter de construire des ghettos sportifs. Barrières et grillages sont peu à peu remplacés par des plantations, des allées d'arbres, des talus, des buissons (quitte à perdre quelques mètres carrés, quitte à implanter un court de tennis de moins). Des formes de gestion plus souples permettent l'accueil du sport individuel. Les non-sportifs sont invités à se promener en spectateurs entre les terrains, à fréquenter la buvette. Des équipements spécifiques sont parfois créés pour eux: pelouses libres, pétanque, tables de ping-pong, jeux d'enfants, pataugeoires, piscines de plein air.
On observe ainsi un passage progressif:
- d'équipements sportifs réservés à un seul club, à
- des équipements combinant plusieurs disciplines sportives, à
- des équipements sportifs également ouverts au sport individuel, à
- des équipements sportifs combinés avec des équipements de loisirs non sportifs.

Quels équipements spécifiques?
Les équipements destinés aux loisirs de plein air relèvent de deux catégories distinctes: réseaux linéaires et centres d'activités (aires de délassement). Les RÉSEAUX LINÉAIRES sont des itinéraires conçus pour promeneurs, cyclistes ou cavaliers. Ils relient la ville à la campagne, de préférence le long d'une rivière ou d'un plan d'eau. Ils décrivent des circuits dans des zones pittoresques (bois et forêts, vignobles, bocages, pâturages).
Les AIRES DE DÉLASSEMENT revêtent des aspects extrêmement divers, selon les sites choisis, leur éloignement des centres urbains, l'ampleur des besoins et les équipements correspondants. Leur caractère peut ainsi varier:
- d'un aménagement forestier conçu pour un nombre limité de promeneurs (3 personnes/ha), à
- des parcs naturels de délassement (30–50 personnes/ha) où nature et équipements se combinent, à
- des centres de loisirs suburbains (300–500 personnes/ha), espaces de plein air, mais où les visiteurs sont trop nombreux pour y rencontrer la nature: ces centres, de plus en plus nécessaires à proximité des grandes métropoles ou dans des régions très peuplées (Ruhr, Pays-Bas), resteront, espérons-le, l'exception dans notre pays.

En revanche les parcs (ou aires naturelles) de délassement y sont déjà nombreux et s'y multiplient au voisinage des centres urbains. Quelques pôles animés d'emprise limitée (buvette ou restaurant, jeux d'enfants, centre de planche à voile, etc.) s'inscrivent dans de vastes espaces naturels, pelouses ou prairies fauchées sans équipement visible, utilisables pour pique-niquer ou jouer au ballon, sans que ces affectations soient apparentes lorsque l'on s'y promène un jour où il n'y a personne.

Que faire dans l'avenir?
On vient de constater qu'il y a de moins en moins de différences entre sports et loisirs de plein air, entre centres sportifs et aires de délassement. Le sport pénètre le délassement, et le délassement le sport. La gamme des équipements possibles s'est considérablement étendue depuis que l'on créait ou un jardin public ou un stade de football.
Que peut faire une commune face à une telle diversité, à un tel choix? Quels équipements réaliser? Pour qui? A quel prix? Et comment? Elle se mettra d'abord à l'écoute de l'ensemble de sa population: la forte voix des sportifs

* L'habitant d'un HLM dans un petit village en pleine campagne éprouve un plus grand besoin de sites de loisirs en plein air que l'habitant d'une villa en zone urbaine...

y étouffe souvent les aspirations d'une majorité silencieuse qui ne se manifestera que sporadiquement, par référendum, en refusant les crédits d'un centre sportif. Elle devra tenir compte du coût des différents équipements qu'elle peut mettre à la disposition de sa population: sports de salle et piscines couvertes coûtent très cher à la collectivité (mais sont presque gratuits pour ceux qui les pratiquent). Un joueur de football coûte plus cher à la collectivité qu'un joueur de tennis sur un court communal: la distinction d'autrefois entre sports «populaires» et sports «élitaires» doit être rétablie en termes de coûts pour la collectivité et de coûts pour l'individu. Coûts de construction et coûts d'exploitation doivent être pris en compte.

La commune devra prendre en considération les terrains nécessaires aux différentes activités. Certaines activités (golf, équitation) sont de gros consommateurs de sol, et comme elles les baraques de week-end. Le tennis, en revanche, le football sur gazon synthétique sont de petits consommateurs. Le programme de recherche scientifique SOL, récemment lancé par la Confédéraiton, abordera, parmi beaucoup d'autres, ces questions.

La commune tiendra enfin compte des conditions locales, des caractéristiques géographiques, du degré d'urbanisation, du type d'habitat (appartements ou villas), de l'existence ou de la rareté des sites de plein air naturels encore accessibles aux citadins. L'offre peut créer la demande. La demande peut résulter d'une mode. Il peut y avoir substitution volontaire d'une activité par une autre. Certains problèmes ne pourront être résolus que dans une optique d'aménagement régional: la complémentarité ville-campagne doit jouer. L'environnement naturel peut être menacé par les loisirs de plein air. L'ASPAN envisage de consacrer à toutes ces questions un prochain «mémoire», pour apporter aux communes des éléments d'information et des principes d'action. Mais chaque cas, dans un domaine aussi délicat, constituera toujours un cas particulier, à aborder individuellement.

Par Manuel Baud-Bovy,
architecte FAS/SIA,
urbaniste FUS.
Mai 1986.

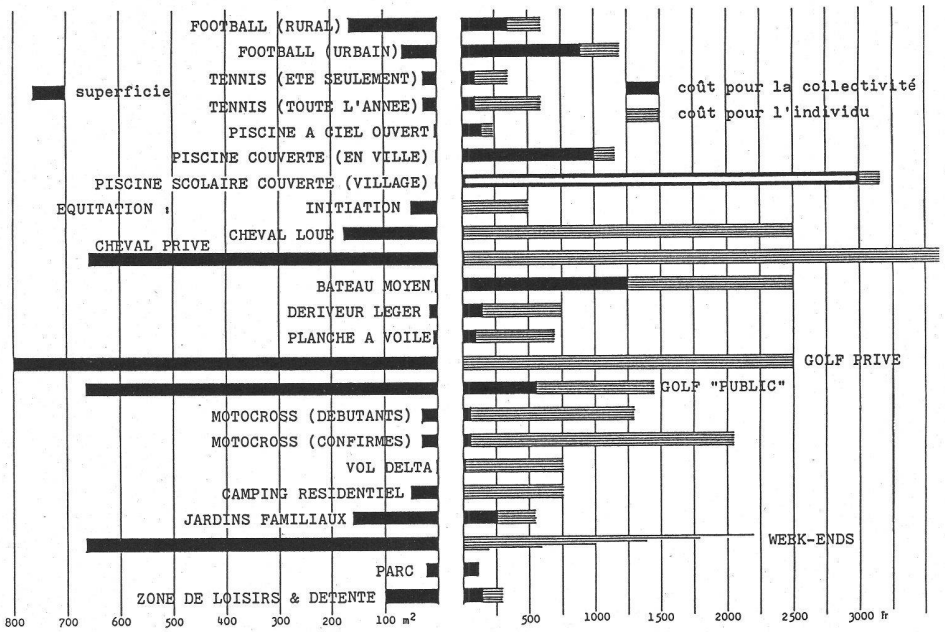

Ce diagramme résume les conclusions d'une récente étude consacrée au délassement, aux sports et aux loisirs de plein air dans un canton romand. Elle compare, pour différentes activités de récréation en plein air, les coûts impliqués pour la collectivité d'une part et l'individu de l'autre, ainsi que les besoins correspondants en termes de surface.
On découvre que certaines activités «populaires» comme le football coûtent beaucoup plus cher à la collectivité que des activités d'apparence plus «élitaires» comme le tennis, que certains sports comme l'équitation se flattent à tort de s'être «démocratisés», etc.
La comparaison de ces différents produits peut permettre à la collectivité de fixer en toute connaissance de cause certaines priorités afin d'optimaliser l'utilisation des subventions qu'elle peut consacrer aux activités de délassement en plein air.